

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/Cruas-pollution-hydrocarbures

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Pollution aux hydrocarbures à la centrale**

17 septembre 2018

Pollution aux hydrocarbures à la centrale

En août 2018, une pollution aux hydrocarbures a été détectée dans les eaux souterraines de la centrale, pollution « significative au regard des volumes mis en jeu » selon l'expression de l'ASN. Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", FRAPNA Ardèche, SDN Sud-Ardèche et STOP Nucléaire 26-07 ont porté plainte.



La centrale nucléaire de Cruas

Le site de Cruas-Meysse abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département de l'Ardèche, sur le territoire des communes de Cruas et de Meysse. Cette centrale nucléaire est constituée de 4 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 900 MW chacun.

Les réacteurs n° 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 111, les réacteurs n° 3 et 4 constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 112.

Dans son appréciation 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) relève des faiblesses dans l'application du processus associé à la garantie du maintien dans la position requise de certains organes essentiels à la sûreté, et dont la position n'est pas visible depuis la salle de commande. En matière de maintenance, l'ASN constate que la centrale nucléaire de Cruas-Meysse reste toujours fragile lorsque sa charge de travail augmente, particulièrement pendant les périodes d'arrêt de réacteur pour maintenance et rechargement. L'arrêt du réacteur 1 au cours duquel a eu lieu le remplacement des générateurs de vapeur a été prolongé du fait d'une mauvaise gestion des personnels intervenants sur certaines phases de ce chantier. L'ASN relève également que la maîtrise des risques liés à l'incendie est en retrait par rapport aux années précédentes : la centrale nucléaire a connu deux départs de feu dans des locaux situés en zone contrôlée. Même si l'action rapide des équipes d'intervention du site a permis de maîtriser ces incendies, EDF devra impérativement progresser dans la prévention de ce risque. En matière de protection de l'environnement, la gestion des déchets reste perfectible.

Une nouvelle pollution de l'environnement causée par la centrale

En août 2018, une pollution aux hydrocarbures a été détectée dans les eaux souterraines de la centrale, pollution « significative au regard des volumes mis en jeu » selon l'expression de l'ASN.

La réaction d'EDF témoigne d'un inquiétant laisser-aller. Le pompage mis en place le 6 août pour limiter la propagation de la pollution... a pris fin le lendemain, faute de capacité d'entreposage des eaux polluées sur le site! De plus, trois jours après sa détection, EDF était toujours incapable de d'identifier l'origine de la pollution, mais continuait néanmoins à exploiter un bâtiment d'huilerie qu'elle considérait comme un point de départ potentiel.

Surtout, lors de l'inspection de l'ASN, le 9 août 2018, EDF a avoué aux inspecteurs que la nappe d'eau souterraine qui alimente la centrale était également polluée et que le seuil de potabilité était atteint. Comme il n'est pas exclu que des particuliers, des agriculteurs ou des industriels y effectuent des prélèvements de manière non officielle, l'ASN a demandé à EDF d'informer les riverains. Or aucune mention de la pollution de cette nappe d'eau potable n'a été effectuée aux communes, ni dans la lettre d'information de la centrale ou encore à la Commission Locale d'Information. Plutôt que de diffuser des informations relevant de la santé publique, EDF préfère apparemment organiser des sons et lumières sur les tours de refroidissement de la centrale!

Pour toutes ces raisons, le Réseau "Sortir du nucléaire", Sortir du nucléaire Sud-Ardèche, STOP Nucléaire 26-07 et la FRAPNA Ardèche ont déposé plainte auprès du Parquet de Privas. 8 infractions ont été relevées, dont le délit de pollution des eaux.

Notre plainte a été classée sans suite après avoir été jointe à <u>l'affaire de la pollution</u> radioactive qui avait eu lieu quelques mois auparavant. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer directement EDF et le directeur de la centrale de Cruas pour ces deux affaires devant le tribunal de Privas le 5 mai 2022. L'audience qui devait avoir lieu le 22

septembre 2022 a été renvoyée au 9 mars 2023 à 9h. Le délibéré sera rendu le jeudi 27 avril à 13h30. Le tribunal a relaxé les prévenus au motif que les contraventions étaient prescrites.

Téléchargez la citation



Tritium et hydrocarbures Cruas - Citation directe 05/05/22

Téléchargez la plainte



Hydrocarbures Cruas - Plainte